



Enfant déposée chez le père

Par **djojack**, le **22/06/2009** à **11:07**

Bonjour,

mon mari a divorcé, il a un 1er enfant (14ans)

après plusieurs non présentation de l'enfant durant les wkd et vacances, plusieurs passages devant le JAF... finalementt nous n'avions plus de nouvelle depuis 18 mois.

aujourd'hui son ex-femme ainsi que l'enfant ont été mises à la porte par le nouveau mari ; celui-ci entame une procédure de divorce.

elle a déposé l'enfant chez nous, chamboulant notre vie familiale, mais nous ne voulons pas la garde.

nous avons déposé une main courante.

Que faire

Merci

Par **Marion2**, le **22/06/2009** à **11:58**

Bonjour,

Pourquoi avez-vous déposé une main-courante ? parce que sa mère l'a confiée à son père le

temps de trouver un autre logement et pour lui éviter d'être à la rue ???

[citation]elle a déposé l'enfant chez nous, chamboulant notre vie familiale, mais nous ne voulons pas la garde.

[/citation]

Quelle attitude pour un père de famille !

Un enfant n'a pas à subir les conséquences des problèmes que rencontrent ses parents.

Je suis sidérée par votre réaction.

Par **djojack**, le **22/06/2009** à **12:46**

nous n'avons pas l'intention de mettre l'enfant à la porte, évidemment !

nous voulons rétablir un droit de garde officiel :

nous voulons un conseil pour obliger la mère à respecter les droits de visite du père sans devoir passer devant le JAF tous les 18 mois.

merci

Par **Marion2**, le **22/06/2009** à **13:47**

Mais enfin pour l'instant, l'enfant et sa mère n'ont pas de logement, donc c'est au père, en attendant que la situation soit régularisée, de garder sa fille.

Cordialement.

Par **djojack**, le **22/06/2009** à **14:00**

OK MERCI